

APPEL D'OFFRES

Services professionnels pour

PRODUCTION D'UN RAPPORT D'ÉTUDE SUR LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Saint-Jean de Terre-Neuve, le 14 avril 2016

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.

INTRODUCTION

La production d'une étude sur la gouvernance communautaire des organismes francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) constitue l'objet de cet appel d'offres. Dans les pages qui suivent, nous décrivons l'organisme demandeur, le mandat du consultant recherché, les exigences et modalités ainsi que les exigences à respecter par le soumissionnaire dans la préparation de la proposition.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

DEMANDEUR

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) est un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits et intérêts des communautés francophones et acadiennes de la province. Ses bureaux sont situés à Saint-Jean de Terre-Neuve, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquels elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire. La FFTNL a pour mission de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que de faciliter son développement.

CONTEXTE #1

Depuis 2004, les organismes francophones de TNL sont financés avec une enveloppe budgétaire *Canada / Communauté* dont le montant est depuis resté strictement inchangé. Le statu quo de ce financement, couplé avec les effets réducteurs de l'inflation économique (très forte ces dernières années à Terre-Neuve-et-Labrador) et la nécessité de conserver des salaires suffisamment attractifs pour recruter et retenir les employés (taux de chômage réduit à St-Jean et au Labrador + compétitions locales très fortes pour recruter du personnel bilingue), ont pour conséquence d'avoir réduit d'environ 50% les capacités opérationnelles du secteur associatif communautaire ces 10 dernières années.

De plus, Patrimoine canadien (PCH) souhaite mettre en œuvre la « *Nouvelle logique d'investissement* » pour le 1er avril 2016, qui vise à une certaine recentralisation de ses investissements autour de ses mandats premiers (culture, communication & jeunesse).

CONTEXTE #2

Patrimoine canadien a annoncé en octobre 2015 la suppression du Comité d'évaluation et de recommandation communautaire. Ce comité mis en place en 2009 avait pour rôle d'analyser les demandes de financement au volet « *Vie communautaire* » de l'entente *Canada / Communauté*, afin de présenter ses recommandations à PCH et de s'assurer que les priorités de la communauté soient respectées.

À la demande de la FFTNL, PCH s'est montré ouvert à conserver un mode de recommandation communautaire, aux conditions que celui-ci :

- Ne ralentisse pas le processus administratif afin que les normes de service (délais) de ce ministère puissent être respectées ;
- Soit souple et peu onéreux à mettre en œuvre ;
- Soit apte à recommander aisément des évolutions des financements en fonction de l'évolution des besoins et des priorités de la communauté.

ATTENTE #1

Les représentants des communautés francophones de TNL, rassemblés au sein du Conseil provincial de la FFTNL souhaitent via le présent projet :

- Que soient évaluées les possibilités de regagner des capacités opérationnelles humaines, financières et matérielles à financement constant ;
- Avoir l'opportunité de faire des propositions de réformes émanant de la communauté, plutôt que de se voir imposer des changements arbitraires par les bailleurs de fonds.

Ainsi, le Conseil provincial de la FFTNL a résolu que soit menée une étude de notre gouvernance communautaire.

Celle-ci devra :

1. Établir un diagnostic de la situation actuelle dans sa globalité, et de chaque organisme concerné en particulier ;
2. Explorer les possibilités d'optimisation des ressources humaines, financières et matérielles du secteur associatif francophone dans sa globalité et pour chaque organisme individuellement, tout en conservant le même niveau de service rendu à la communauté à financement constant ;
3. Proposer une liste de priorités qui seraient financées si l'enveloppe budgétaire de l'entente *Canada / Communauté* était augmentée.

Les organismes communautaires principalement concernés sont ceux qui reçoivent leur financement de base de Patrimoine canadien (PCH), à savoir :

- la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)
- la Fédération des Parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL)
- Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL)
- Le Gaboteur
- l'Association francophone du Labrador (AFL)
- l'Association régionale communautaire de la côte-Ouest (ARCO)
- l'Association communautaire francophone de St-Jean (ACFSJ)

Déposé et présenté auprès du Conseil provincial et de l'Assemblée générale annuelle de la FFTNL, le rapport final fera état de la situation, et proposera éventuellement des réformes ou restructurations du secteur associatif communautaire francophone de TNL.

COMITÉ DE SUIVI

Un Comité de suivi composé de trois bénévoles issus des 3 régions où existent actuellement des organismes francophones financés par PCH est constitué.

Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun de ceux-ci n'est actuellement membre d'un CA ou rémunéré de quelque façon que ce soit par la FFTNL ou de l'un de ses membres.

Toutes ces personnes sont reconnues pour leurs connaissances de la communauté et le fonctionnement du secteur communautaire francophone de la province. Notamment, toutes sans exception furent président(e)s de différents organismes francophones par le passé, et toutes sont récipiendaires du Prix Roger-Champagne, la plus haute distinction honorifique de notre communauté, marquant ainsi la reconnaissance de leur action bénévole dans le secteur communautaire.

Le Conseil provincial de la FFTNL a par résolution, désigné nominativement ces trois personnes (lesquelles avaient préalablement toutes donné leur accord).

Le Comité de suivi est responsable de la gestion de la présente étude, et des relations avec le (la) consultant(e) retenu(e).

L'équipe de la FFTNL n'apportera strictement qu'un seul appui logistique à la présente étude (exemples : réservations, paiements, facilitation des communications), et ne prendra pas part aux discussions, décisions ou rédaction du rapport final.

ATTENTE #2

Le Conseil provincial souhaite que le Rapport final propose également des pistes de solutions qui permettraient à la communauté de continuer d'évaluer et de recommander les demandes de financements au volet communautaire de l'entente *Canada / Communauté*, tout en s'assurant de répondre aux conditions de PCH (cf. Contexte #2).

2. MANDAT DU CONSULTANT

2.1 Objectifs et tâches

L'objectif principal est de produire un rapport d'étude final qui sera présenté au Conseil provincial et de l'Assemblée générale annuelle de la FFTNL en octobre 2016.

Ce rapport devra inclure :

1. Un état des lieux du secteur communautaire francophone (financé principalement par PCH), incluant :
 - Descriptif des ressources humaines, financières et matérielles actuelles ;
 - Descriptif des services rendus à la communauté.
2. Une ou des proposition(s) de réforme(s) ou de restructuration(s) du secteur associatif communautaire (si jugée utile) ;
3. Une liste de priorités qui seraient financées si l'enveloppe budgétaire de l'entente Canada / Communauté était augmentée.
4. Des propositions permettant l'évaluation et la recommandation par la communauté des demandes de financement déposées auprès de l'entente *Canada / Communauté* ;

Le processus de rédaction dudit rapport devra inclure une large consultation communautaire, qui inclura :

Des consultations communautaires publiques, dans les régions suivantes :

- La péninsule de Port-au-Port ;
- Labrador City / Wabush
- Happy Valley-Goose Bay
- St-Jean de TN

Des consultations individuelles auprès d'acteurs qui sont ou qui furent fortement impliqués dans le secteur communautaire francophone dans la province, telles que par exemples des présidents, des membres de CA, des directeurs généraux (actuels et anciens). Ces consultations individuelles pourront être en personne (lors des déplacements en régions) ou téléphoniques. La liste exhaustive des personnes à consulter sera définie par le Comité de suivi, et ne dépassera pas le nombre de 30 (un nombre maximum doit être défini afin de permettre aux soumissionnaires de chiffrer leur estimation convenablement).

2.2 Étapes du processus

- Rencontre en personne (à St-Jean de TN) avec le Comité de suivi afin de définir ensemble les attentes et les objectifs ainsi que la planification de cette étude ;
- Consultations publiques avec les communautés.
Tâches du consultant :
 - Planification des rencontres
 - Animation des rencontres et des débats
 - Regroupement et synthétisation des propositions et recommandations de la communauté
- Rencontres individuelles avec les acteurs communautaires que le Comité de suivi aura identifiés ;
- Remise de l'ébauche du rapport au Comité de suivi vers la mi-septembre ;
- Présentation du rapport final lors de l'AGA 2016 de la FFTNL (octobre 2016).

3. MODALITÉS FINANCIÈRES

3.1 Ressources financières disponibles

La totalité des ressources financières disponibles pour le consultant est de 13 429 dollars. Les soumissions ne devront pas dépasser ce montant, TVH incluse.

3.2 Coûts des déplacements

La FFTNL prend en charge les dépenses de déplacement (maximum de 80\$ par jour pour les per diem).

4. EXIGENCES ET MODALITÉS

Les exigences et modalités s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation des exigences et modalités.

4.1 Droit de modification

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

4.2 Dépenses engagées

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition, incluant tous les frais de déplacement.

4.3 Évaluation des propositions

Les soumissions seront évaluées par le Comité de suivi susmentionné. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants.

4.4 Rejet des propositions

Le Comité de suivi se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. La soumission du moins-disant ne sera pas nécessairement retenue.

4.5 Acceptation et entente contractuelle

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

4.6 Annulation de contrat

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- le consultant ne respecte pas une des exigences inhérentes au contrat ou aux spécifications ;
- le consultant n'est plus solvable ;
- le consultant a déclaré faillite.

5. PRÉPARATION DE LA PROPOSITION

La proposition doit contenir et démontrer les éléments suivants :

- coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéros de téléphone et télécopieur) ;
- description de l'entreprise ;
- description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise ;
- coût selon les tâches et échéanciers (honoraires) ;
- modèle de consultation communautaire faite par le passé ;
- l'offre doit être rédigée en français.

6. DÉPÔT DE LA PROPOSITION

La date limite pour déposer une proposition est le **vendredi 20 mai 2016 à 16 :00** (heure de Terre-Neuve). Les propositions doivent être envoyées par courriel (projets@fftnl.ca) au plus tard à la date mentionnée ci-dessus.

La version originale avec la mention « **CONFIDENTIEL** » doit être envoyée par la poste à l'adresse suivante :

- **Leslie Quennehen, Chargée de projets**
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
a/s du Comité de suivi « *Étude sur la gouvernance communautaire de TNL* »
Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents – Suite 233
65, chemin Ridge
Saint-Jean, TNL A1B 4P5